

PRÉSIDENTE

Direction des Affaires
Juridiques et
Institutionnelles

Service du Secrétariat
de l'Assemblée et de la
Coordination
Administrative

6 route des Artifices
Baie de la Moselle
BP L1
98849 NOUMEA
CEDEX

Téléphone :
20 30 50

Télécopie :
20 30 08

Courriel :
daji.contact@province-
sud.nc

affaire suivie par
Jean-Philippe DINH

N° 4130-2021/2-
ISP/DAJI

ANNÉE 2021
N° 6-2021/RAP-COM

RAPPORT
des commissions conjointes du budget, des finances et du patrimoine et
du développement économique (BFP-DE)
du lundi 1^{er} février 2021

Le **lundi 1^{er} février 2021 à 14 heures 05**, les commissions du budget, des finances et du patrimoine et du développement économique (BFP-DE) se sont réunies conjointement sous la présidence de Mme Naïa Wateou et de M. Julien Tran Ap, rapporteur de la commission BFP, dans l'hémicycle de l'hôtel de la province Sud, selon l'ordre du jour suivant :

- **rapport n° 29482-2020/5-ACTS** : projet de délibération relative à l'approbation d'une convention portant sur les missions d'intérêt général confiées à la SEM Mwe Ara en vue d'assurer l'organisation du fonctionnement, l'aménagement touristique et le développement économique du domaine provincial de DEVA, commune de Bourail ;
- **rapport n° 29912-2020/8-ACTS** : projet de délibération approuvant l'avenant n° 5 à la convention modifiée entre l'Etat, le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie et les provinces relative à la mobilisation du fonds de solidarité nationale à destination des entreprises particulièrement touchées par les conséquences économiques du virus Covid-19 en Nouvelle-Calédonie, et habilitant la présidente de l'assemblée à le signer.

Présents :

Membres de la commission BFP :

M. Guy-Olivier Cuenot, M. Jean-Gabriel Favreau, M. Petelo Sao et M. Julien Tran Ap.

Membres de la commission DE :

M. Guy-Olivier Cuenot, Mme Muriel Malfar-Pauga, Mme Magali Manuohalalo, M. Petelo Sao, M. Julien Tran Ap et Mme Naïa Wateou.

Absents :

Membres de la commission BFP :

M. Philippe Michel et Mme Ithupane Tiéoué.

Membre de la commission DE :

M. Louis Mapou.

Procurations* :

Membres de la commission BFP :

M. Briec Frogier donne procuration à M. Guy-Olivier Cuenot ;
Mme Françoise Suve donne procuration à M. Jean-Gabriel Favreau.

Membre de la commission DE :

M. Briec Frogier donne procuration à M. Guy-Olivier Cuenot.

**Conformément au règlement intérieur de l'assemblée de la province Sud, les procurations ne sont comptabilisées que dans le cadre du vote des projets de texte examinés et non lors du quorum d'ouverture de la réunion.*

Soit 4 membres présents et 4 membres absents ou représentés pour la commission BFP et soit 6 membres présents et 2 membres absents ou représentés pour la commission DE.

Participaient également à la séance en leur qualité de conseillers :

Mme Nina Julié, M. Jean Kays, M. Lionel Paagalua, Mme Maria-Isabella Saliga-Lutovika, Mme Léa Tripodi et Mme Aniseta Tufele.

Le Bureau de l'assemblée de la province Sud était représenté par :

M. Gil Brial, deuxième vice-président de l'assemblée de la province Sud.

L'administration était représentée par :

M. Nicolas Pannier, secrétaire général de la province Sud (SGPS) ;
M. Christophe Bergery, secrétaire général adjoint en charge du pôle développement et épanouissement de la personne (SGA-DEP) ;
Mme Maud Peirano, secrétaire générale adjointe en charge du pôle transition écologique (SGA-TE) ;

Ainsi que par :

M. Didier Arsapin, directeur des finances (DFI) ;
Mme Séverine Binet, chef du service du secrétariat de l'assemblée et de la coordination administrative (SSACA/DAJI) ;
M. Laurent Bourdon, directeur de la maison des services publics de l'intérieur (MSPI/SG) ;
M. Jean-Philippe Dinh, gestionnaire-rédacteur au sein du bureau du secrétariat de l'assemblée (SSACA/DAJI) ;
M. Jean-Baptiste Friat, directeur de l'action sanitaire et sociale (DPASS) ;
Mme Cynthia Houdard, chargée d'études juridiques (SAJR/DAJI) ;
M. Franck Ladrech, directeur adjoint de l'aménagement, de l'équipement et des moyens (DAEM) ;
Mme Christelle Lopere, chargée d'études juridiques (SAJR/DAJI) ;
Mme Cinthia Morizot, directrice adjointe de l'économie, de la formation et de l'emploi (DEFE) ;
Mme Laëtitia Olivier, gestionnaire-rédacteur au sein du bureau du secrétariat de l'assemblée (SSACA/DAJI) ;
Mme Patricia Pedre, directrice adjointe de l'action sanitaire et sociale (DPASS).

Projets de texte inscrits à l'ordre du jour

- **Rapport n° 29482-2020/5-ACTS** : projet de délibération relative à l'approbation d'une convention portant sur les missions d'intérêt général confiées à la SEM Mwe Ara en vue d'assurer l'organisation du fonctionnement, l'aménagement touristique et le développement économique du domaine provincial de DEVA, commune de Bourail

Préambule

Par délibération n° 49-15/APS du 18 décembre 2015, l'assemblée de province a approuvé la passation d'une convention portant sur les missions d'intérêt général confiées à la SEM Mwe Ara en vue d'assurer l'organisation du fonctionnement, la mise en valeur touristique et le développement économique du domaine provincial de DEVA, commune de Bourail.

Cette convention signée le 22 janvier 2016 avec la Sem Mwe Ara arrive à échéance fin janvier 2021. Le contexte de sa conclusion a changé et le principe d'une éco-participation afin de financer les actions portées par la Sem Mwe Ara n'a pas été mis en œuvre, ce qui doit conduire à revoir les actions aujourd'hui financées par la seule collectivité provinciale tant en investissement qu'en fonctionnement.

Ainsi, il convient de définir les nouvelles modalités d'une convention proposée pour une durée de deux années et qui permettra de définir les priorités soutenables de développement de

ce domaine d'autant que les objectifs fixés dans la précédente convention n'ont pas été le plus souvent atteints.

Rappel

La SEM Mwe Ara a été créée lors de son assemblée générale constitutive le 13 novembre 2008.

Elle a notamment pour objet social :

- le développement et l'animation du site touristique et naturel et historique de Deva et la réalisation dans ce but d'aménagements et d'investissements nécessaires pour en développer le caractère attractif ou en valoriser les ressources naturelles ;
- la réalisation de toutes études nécessaires en prenant notamment en compte la préservation de l'environnement et le concept de développement durable ;
- le développement, seule ou en partenariat avec des tiers, de tous projets économiques, et notamment hôteliers ou touristiques, et le cas échéant de tout projet de production d'énergie à partir de sources d'énergies renouvelables, de traitement et de recyclage des déchets, d'irrigation ou de mises en valeur des terres agricoles ;
- la participation par tous moyens, directement ou indirectement, dans toutes les opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement.

Le 16 décembre 2008, par délibération n° 1052-2008/BAPS, le Bureau de l'assemblée de la province Sud a approuvé la location par bail, au profit de la SEM Mwe Ara, de la parcelle n° 34 de la section de Deva, commune de Bourail, d'une superficie d'environ 7534 hectares, pour une durée de 25 ans, éventuellement renouvelable, à compter du 1^{er} décembre 2008.

La SEM Mwe Ara, qui rassemble toutes les parties prenantes du projet dans la région de Bourail, a vocation à être le principal acteur du développement du domaine de Deva. A ce titre, la province Sud a décidé de lui confier les principales missions d'intérêt général relatives à l'organisation du fonctionnement du domaine et à sa mise en valeur touristique.

D'autres missions peuvent également être confiées par la province Sud à la SEM Mwe Ara en dehors de la présente convention.

Les missions

Les missions d'intérêt général confiées à la SEM Mwe Ara dans le cadre de cette convention, qui sont accompagnées des moyens financiers conformes à l'évolution des besoins et du contexte, sont les suivantes :

- l'accueil et l'information des visiteurs ;
- la gestion de la sécurité du domaine ;
- la protection de l'environnement (sensibilisation, mise en valeur du patrimoine naturel, régulation des gros gibiers) ;
- l'entretien des espaces ouverts au public, des immeubles et équipements provinciaux mis à sa disposition.

A la demande de la SEM Mwe Ara, la mission de coordination générale des aménagements, est assumée par la province Sud.

En complément des missions ci-dessus énumérées, la SEM Mwe Ara se voit confier le développement des activités touristiques sur le domaine de Deva, avec notamment :

- la communication et la promotion du domaine de Deva en lien avec la province et la structure en charge de la promotion touristique ;
- le développement et l'exploitation d'activités multiples et attrayantes proposées sur le

domaine, par des prestataires.

Si les missions confiées restent globalement inchangées, le contexte budgétaire a changé. Il a donc été proposé à la Sem Mwe Ara une réduction de ses dépenses et une augmentation des recettes propres.

La durée

La durée proposée de la nouvelle convention est de deux ans. Elle pourra être renouvelée, sur décision expresse, par avenant, dans la limite de quatre fois. Elle prendrait effet en février 2021.

Tel est l'objet de la présente délibération que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.

Une présentation a été faite par M. Pannier.

Dans la discussion générale, Mme Wateou a évoqué le travail de synergie des différents parcs amorcé par la province Sud. Dans cette démarche, chaque parc aurait sa spécificité et se démarquerait pour offrir des prestations diversifiées aux administrés de la province Sud. Elle a déclaré que la redéfinition de la gestion du domaine provincial de Deva pourrait s'inscrire dans cette perspective de synergie.

Ensuite, Mme Manuohalalo a souhaité connaître les raisons pour lesquelles certains projets sur Deva n'ont pas abouti tels que la maison de la tortue, le village vacances ou encore le camping en bord de mer. M. Brial a répondu que la plupart des projets ont été abandonnés ou retardés à cause d'un manque de financement, mis à part l'espace culturel de Deva qui a pris du retard en raison des changements d'orientation souhaités par les différents représentants successifs du groupement de droit particulier local (GDPL) Mwe Ara.

M. Kays a alors sollicité un point de situation sur l'espace culturel de Deva. M. Brial a rappelé que ce projet a pris du retard car celui-ci a subi plusieurs modifications au gré des changements de mandataire du GDPL Mwe Ara. Tout d'abord, un lieu avait été convenu avec le GDPL en aménageant l'espace pour avoir la forme d'un lézard. Cependant, un nouveau représentant du GDPL avait été nommé et celui-ci a requis l'ajout d'un aménagement en forme de tortue. Bien que ce rajout ait été acté, il a été également nécessaire de changer l'orientation de la tortue. Par la suite, le lieu a dû être déplacé et l'ensemble des intéressés se sont accordés récemment pour l'implanter en face du centre d'accueil permanent de Poé. Néanmoins, M. Brial a souligné qu'il s'agit d'une opération contractualisée avec l'Etat et qu'il est impératif de valider rapidement ce projet pour respecter l'échéance fixée par le contrat de développement et ne pas perdre les crédits.

Mme Julié s'est interrogée sur le devenir des différents projets présentés, notamment ceux qui n'ont pas pu être réalisés comme la création d'un casino, puisqu'ils ne sont pas inscrits dans la nouvelle convention. Elle a souhaité avoir des précisions sur les projets et les missions qui sont confiés à la SEM avec cette nouvelle convention. En réponse, M. Brial a précisé qu'il a été présenté un bilan de la convention actuelle avec les différents projets qui devaient être portés par la SEM Mwe Ara. Comme l'ont expliqué Mme Peirano et M. Pannier, cette convention est basée sur le principe que la SEM Mwe Ara coordonnait tous les projets d'aménagement. Toutefois, le financement de ces projets était assumé par d'autres structures, ce qui a conduit à une ambiguïté quant à la responsabilité de chacun. Ainsi, la nouvelle convention a été élaborée en déterminant clairement les missions d'intérêt général qui sont

vraiment confiées à la SEM Mwe Ara. En prenant l'exemple du casino, M. Brial a exposé que ce projet, s'il devait être réalisé prochainement, serait dorénavant assuré par la Société des Hôtels de Nouméa (SHN).

Par ailleurs, Mme Julié a noté que la SEM Mwe Ara aura la possibilité d'autoriser des prestataires à développer des services de restauration rapide. Selon elle, cette prestation pourrait concurrencer l'hôtel Sheraton qui se repose beaucoup sur une clientèle qui ne séjourne pas à l'hôtel mais qui profite de ses services de restauration.

Enfin, Mme Manuohalalo a relevé qu'il est proposé une réduction des dépenses et une augmentation des recettes propres de la SEM Mwe Ara compte tenu du contexte budgétaire. Elle a alors demandé quelles actions étaient envisagées pour atteindre ces objectifs. Sur ce point, M. Pannier a fait savoir que la SEM Mwe Ara peut s'assurer des recettes via les redevances sur les prestataires ayant leurs activités sur le domaine de Deva ; redevance qui peut être forfaitaire ou calculée en pourcentage de leur chiffre d'affaires. M. Brial a ajouté qu'il est également possible de percevoir des recettes en faisant payer l'entrée au domaine de Deva, comme pour le parc provincial de la rivière bleue et le parc des grandes fougères. Néanmoins, cette solution n'a pas recueilli un avis favorable de la population bournaise. De plus, cela nécessiterait de réaliser des investissements importants. S'agissant de la réduction des dépenses, M. Brial a informé qu'un travail de mutualisation est engagé sur la sécurisation du Sheraton et sur l'entretien du centre d'accueil permanent de Poé.

Examen du projet de délibération :

M. Julien Tran Ap, étant membre du conseil d'administration de la SEM Mwe Ara, n'a pas participé au débat ni au vote de ce projet de texte.

Articles 1 à 4 : Avis favorable des commissions, sans observation.

Mme Manuohalalo s'est abstenue sur ces articles, indiquant réserver son avis pour la séance publique.

Commission BFP :

Sur l'ensemble du projet de délibération : avis favorable de la commission à l'unanimité (M. Briec Frogier, M. Guy-Olivier Cuenot, M. Jean-Gabriel Favreau, M. Petelo Sao et Mme Françoise Suve).

Commission DE :

Sur l'ensemble du projet de délibération : avis favorable de la commission à l'unanimité (M. Guy-Olivier Cuenot, M. Briec Frogier, Mme Muriel Malfar-Pauga, M. Petelo Sao et Mme Naïa Wateou).

Au nom du groupe Calédonie Ensemble, Mme Magali Manuohalalo s'est abstenue au vote de ce texte, indiquant réserver son avis pour la séance publique.

- **Rapport n° 29912-2020/8-ACTS** : projet de délibération approuvant l'avenant n° 5 à la convention modifiée entre l'Etat, le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie et les provinces relative à la mobilisation du fonds de solidarité nationale à destination des entreprises particulièrement touchées par les conséquences économiques du virus Covid-19 en Nouvelle-Calédonie, et habilitant la présidente de l'assemblée à le signer.

En mars 2020, l'Etat a proposé aux provinces et à la Nouvelle-Calédonie de contribuer à un fonds de solidarité, instauré au niveau national pour un montant de 7 milliards d'euros, permettant aux entreprises de 10 salariés ou moins touchées par la crise du coronavirus de bénéficier d'un soutien financier. Ce fonds a permis aux TPE/PME impactées d'obtenir une première aide, gérée par l'Etat et plafonnée à 1 500 euros, destinée à compenser une perte de chiffre d'affaires. Sur la période d'avril à septembre le dispositif du fonds de solidarité de l'Etat (« 1er volet ») a bénéficié à près de 5 200 entreprises de la province Sud pour un montant total de 1 819 millions de francs CFP.

Ce mécanisme, créé par l'ordonnance n° 2020-371 du 25 mars 2020, a fait l'objet pour son application en Nouvelle-Calédonie d'une convention signée par l'ensemble des parties prenantes locales le 11 mai 2020.

Compte tenu de la persistance de la pandémie, le Gouvernement de la République a prolongé le dispositif d'aides en faveur des entreprises de métropole et d'outre-mer et également en Nouvelle-Calédonie. Des décrets successifs ont prolongé les aides du fonds de solidarité en faveur des entreprises des secteurs durablement impactés par la crise sanitaire.

A ce jour 4 avenants ont déjà été proposés par le haut-commissariat de la République et intégrés à la convention du 11 mai 2020 (les avenants ont été signés par la présidente). Un 5^{ème} avenant a été transmis le 21 janvier à la province afin de prolonger le dispositif des aides du fonds de solidarité au titre du mois de décembre 2020.

Aussi il convient d'approuver cet avenant n° 5 à la convention du 11 mai 2020 et d'habiliter la présidente de l'assemblée de la province Sud à le signer.

La participation de la province Sud au fonds de solidarité était fixée dans la convention initiale à hauteur de 183 millions de francs CFP (déjà versée), cet avenant est sans impact financier pour la province.

Tel est l'objet de la présente délibération qui approuve l'avenant n° 5 modifiant la convention entre l'Etat, le gouvernement local et les provinces et habilite la présidente de l'assemblée de la province Sud à le signer.

Les conseillers n'ont formulé aucune observation particulière dans la discussion générale.

Examen du projet de délibération :

Articles 1 à 3 : Avis favorable des commissions, sans observation.

Commission BFP :



Sur l'ensemble du projet de délibération : avis favorable de la commission à l'unanimité (M. Briec Frogier, M. Guy-Olivier Cuenot, M. Jean-Gabriel Favreau, M. Petelo Sao, Mme Françoise Suve et M. Julien Tran Ap).

Commission DE:

Sur l'ensemble du projet de délibération : avis favorable de la commission à l'unanimité (M. Guy-Olivier Cuenot, M. Briec Frogier, Mme Muriel Malfar-Pauga, Mme Magali Manuohalalo, M. Petelo Sao, M. Julien Tran Ap et Mme Naïa Wateou).

L'ordre du jour ayant été épuisé, les présidents de séance ont clôturé la réunion à 14 heures 30.

**La présidente de la commission du
développement économique**

Naïa Wateou

**Le rapporteur de la commission du
budget, des finances et du patrimoine,
président de séance**




Julien Tran Ap